Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 29

OBJET :

Avis du Conseil municipal sur la restitution de la compétence "Balayage" aux neuf Communes membres de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine au 31 décembre 2022

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO (présente à 19 h 56, à partir du point n° 10), M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Didier LE COZ
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT, jusqu'au vote du point n° 9 inclus
Mme Fabienne GABBANELLI donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING

Secrétaire de séance : M. Guy CLUZEL

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220630-2022-06-319-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N° 2022/06/319

OBJET : **Avis du Conseil municipal sur la restitution de la compétence "Balayage" aux neuf Communes membres de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine au 31 décembre 2022**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17-1 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) a constaté que le portage de la compétence balayage, exercée par le SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts, ne présentait aucune plus-value au regard d'une gestion communale de ce service de grande proximité ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure mise en œuvre par la CAVYVS, la Ville de Yerres, membre de la Communauté d'Agglomération, est donc invitée à délibérer, conformément au Code général des collectivités territoriales, sur la restitution de la compétence propreté urbaine (balayage) aux Communes, à la suite de la délibération n° 2022-027 du 22 avril 2022 du Conseil communautaire de la CAVYVS ;

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la restitution de la compétence propreté urbaine (balayage) par la CAVYVS à ses neuf Communes membres, au 31 décembre 2022.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 07/07/2022
et de la publication le 04/07/2022
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220630-2022-06-319-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022